



EXTRAIT

du procès-verbal du Conseil communal de Veytaux

Séance du 8 décembre 2025

Présidence : Mme V. Schweizer Ronnerström, Présidente

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEYTAUX

vu le préavis No 14/2025 de la Municipalité du 6 octobre 2025 relatif au budget 2026,

ouï le rapport de la commission de gestion et des finances,

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

décide

1. d'adopter le budget communal 2026, tel que présenté par la Municipalité.

Ainsi délibéré en séance du lundi 8 décembre 2025.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL DE VEYTAUX

La Présidente :

V. Schweizer Ronnerström



Le Secrétaire :

D.-J. Alves de Almeida